

Tableau 1 : Synthèse du Plan stratégique 2014-2018

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE	
ORIENTATION 1 : AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
SENSIBILISATION ET SOUTIEN	
<p>1.1 Sensibiliser et soutenir les lobbyistes, les entreprises et les organisations en vue d'assurer le respect de la Loi et du Code</p> <p>Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des lobbyistes</p> <p>Moyenne annuelle de 15 activités de sensibilisation</p> <p>20 activités de sensibilisation réalisées</p> <p>Moyenne annuelle de 450 lobbyistes sensibilisés</p> <p>445 personnes susceptibles d'effectuer des activités de lobbyisme, sensibilisées</p> <p>1 campagne de publicité Web</p> <p>1 article diffusé dans un média spécialisé</p> <p>3 015 nouveaux lobbyistes sensibilisés au Code de déontologie des lobbyistes</p>	
<p>1.2 Sensibiliser et soutenir les titulaires de charges publiques afin de les amener à assumer leur rôle dans l'atteinte des objectifs de la Loi</p> <p>Nombre d'institutions publiques jointes</p> <p>100 % des ministères, des organismes gouvernementaux, des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC)</p> <p>100 % des ministères, des municipalités locales et des MRC joints par l'entremise de l'infolettre</p> <p>Organismes gouvernementaux joints partiellement</p> <p>Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des titulaires de charges publiques</p> <p>Moyenne annuelle de 25 activités de sensibilisation</p> <p>43 activités de sensibilisation réalisées</p> <p>Moyenne annuelle de 1 000 titulaires de charges publiques sensibilisés</p> <p>1 079 titulaires de charges publiques sensibilisés</p>	
<p>1.3 Mettre en œuvre des moyens afin d'amener les institutions à cerner la pratique du lobbyisme et à se doter des meilleures mesures pour assurer le respect des règles d'encadrement des activités de lobbyisme dans leur environnement</p> <p>Moyens déterminés en 2017-2018 et mis en œuvre</p> <p>2 institutions publiques accompagnées dans l'élaboration de documents visant à encadrer la pratique du lobbyisme</p> <p>1 publicité publiée dans un média spécialisé</p> <p>1 article publié dans un média à l'intention des titulaires de charges publiques municipaux</p> <p>1 campagne de sensibilisation sur les règles d'après-mandat en amont des élections municipales</p>	

1 Pour visualiser le bilan des quatre années du Plan stratégique 2014-2018, consultez le tableau synthèse des résultats à l'annexe 5.

et des résultats 2017-2018¹

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE	
ORIENTATION 1 : AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
VISIBILITÉ ET COMMUNICATION	
1.4 Assurer la visibilité de l'institution auprès des citoyens par notre présence sur la place publique et dans les médias	
Nombre de participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques	
Un minimum de 8 participations par année	
13 participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques	
1.5 Susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme	
Moyens mis en place pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens :	
8 formations sur la Loi données à 158 citoyens	
2 campagnes de publicité	
1.6 Améliorer les outils de communication de l'institution	
Amélioration ou conception des outils déterminés en 2017-2018	
Lancement d'un nouveau site Web	
Intégration de l'institution aux réseaux LinkedIn et YouTube	

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Cible non atteinte  Résultat

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE

ORIENTATION 2 : ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT

AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

RESPECT DES RÈGLES

2.1 Resserrer les mécanismes de surveillance et de suivi d'inscription dans tous les secteurs de l'institution

Pourcentage de cas où un suivi des délais de présentation des déclarations au registre est effectué

100 % des cas

100 % des déclarations présentées au registre ont fait l'objet d'un suivi

Détermination et mise en œuvre des améliorations aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscription

2 améliorations déterminées

Mise en œuvre des améliorations

100 % des améliorations déterminées en 2017-2018 mises en œuvre

2.2 Augmenter le nombre de vérifications ou d'enquêtes à l'initiative du Commissaire au lobbyisme du Québec, tout en maintenant le nombre de cas de surveillance

Pourcentage d'augmentation du nombre de vérifications et d'enquêtes

25 % d'augmentation

108 % d'augmentation

Nombre de cas de surveillance

Moyenne annuelle de 435 cas de surveillance

431 nouveaux cas de surveillance ont été ouverts

2.3 Agir plus fermement envers les contrevenants

Élaboration d'une stratégie

2014-2015 : Stratégie élaborée

2014-2018 : Mise en œuvre de la stratégie

Stratégie élaborée et mise en œuvre

Pourcentage des manquements constatés pour lesquels une action a été posée envers les contrevenants récalcitrants

100 % des manquements constatés

100 % des manquements ont fait l'objet d'une action

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Cible non atteinte  Résultat

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE

ORIENTATION 2 : ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT

AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

2.4 Réduire les délais de traitement et le temps consacré à la réalisation des activités de surveillance, de vérification et d'enquête

Pourcentage de réduction des délais de traitement

Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance

Réduction de 35 % des délais de traitement

Réduction de 4 % par année pour les activités de vérification et d'enquête

Réduction de 14 % des délais de traitement

Pourcentage de réduction du temps consacré

Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance, de vérification et d'enquête

Réduction de 34 % du temps consacré pour les activités de surveillance

Réduction de 21 % du temps consacré pour les activités de vérification et d'enquête

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Cible non atteinte  Résultat

ENJEU 2 : DES RÈGLES ET UN REGISTRE QUI ÉVOLUENT

ORIENTATION 3 : FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME

AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

ÉVOLUTION DES RÈGLES

3.1 Poursuivre les efforts afin que la Loi soit modifiée et que la responsabilité du registre soit transférée au Commissaire au lobbyisme du Québec

Actions posées afin que la Loi soit modifiée

*Dépôt du rapport **La révision de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme : le temps est à l'action***

Rencontre de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

3.2 Mettre à profit les activités de consultation et de veille stratégique afin d'être à l'avant-garde du développement des règles d'encadrement du lobbyisme et afin d'intervenir au besoin

Activités de consultation réalisées

Tenue de 2 rencontres chaque année

1 rencontre tenue avec le comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme

3 rencontres tenues avec des homologues canadiens

Pourcentage des projets de loi et de règlement québécois pertinents examinés

100 % des projets de loi et de règlement

Pourcentage des décisions des juridictions canadiennes en matière de lobbyisme, examinées

100 % des décisions

Travail effectué chaque semaine et couvrant 100 % des projets de loi et de règlement ainsi que des décisions

AMÉLIORATION DU REGISTRE

3.3 Proposer ce que devrait comprendre un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte, le cas échéant, d'éventuelles modifications à la Loi, et contribuer à sa mise en œuvre

Propositions d'améliorations au registre

En 2014-2015 et en 2017-2018, détermination de plusieurs éléments devant être pris en considération dans une analyse détaillée des besoins d'un futur registre des lobbyistes

Collaboration à la réalisation d'une étude d'opportunité par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale relativement à la mise en œuvre d'un nouveau registre des lobbyistes

Actions posées pour contribuer à la mise en œuvre des propositions d'améliorations

Aucune proposition soumise, car la responsabilité du registre des lobbyistes n'a pas été transférée au Commissaire au lobbyisme

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Cible non atteinte  Résultat

ENJEU 3 : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION 4 : RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT, LE POTENTIEL, L'EXPERTISE ET L'EXCELLENCE DU PERSONNEL

AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

ÉVOLUTION DES RÈGLES

4.1 Développer et mettre à profit le potentiel et l'expertise du personnel

Pourcentage des employés accompagnés dans leur développement professionnel

100 % des employés accompagnés

100 % des employés accompagnés

Taux de satisfaction du personnel quant à la mise à profit de son potentiel et de son expertise

Taux de satisfaction de 80 %

72 % des employés satisfaits

4.2 Appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel

Actions posées afin d'appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel

Poursuite des travaux de 5 comités interdirectionnels liés à la transformation des processus auxquels participent les employés

Pourcentage des projets liés à la transformation des processus et des pratiques auxquels est associé le personnel

100 % des projets

100 % des projets

AMÉLIORATION DU MILIEU DE TRAVAIL

4.3 Favoriser un milieu de travail sain et stimulant

Nombre de mesures mises en place pour favoriser un milieu de travail sain et stimulant

6 actions par année

6 actions réalisées

Taux de satisfaction du personnel

80 % des employés satisfaits

81 % des employés satisfaits

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Cible non atteinte  Résultat

ENJEU 3 : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION 5 : ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L'INSTITUTION

AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

PROCESSUS OPÉRATIONNELS ET DE GESTION

5.1 Optimiser certains processus opérationnels et de gestion afin d'accroître l'efficienne et l'efficacité de l'institution

Nombre de processus optimisés

Minimum annuel de deux processus

6 processus optimisés

5.2 Mettre en œuvre la démarche d'évaluation et de prise en compte des risques institutionnels

Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour la prise en compte des risques institutionnels

Mise en œuvre du plan d'action

Plan d'action mis en œuvre

AMÉLIORATION DES SERVICES

5.3 Établir et mettre en œuvre une stratégie visant l'amélioration de la qualité des services

Stratégie mise en œuvre

Objectifs prioritaires définis et actions mises en œuvre pour les atteindre

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Cible non atteinte  Résultat